



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 avril 2024  
Français  
Original : anglais

## Instance permanente sur les questions autochtones

Vingt-troisième session

New York, 15-26 avril 2024

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Suleiman Mamutov

### Chapitre I

## Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

### A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

[à compléter]

### B. Questions portées à l'attention du Conseil

#### Décision de l'Instance permanente

2. La décision orale qui suit, adoptée par l'Instance permanente à sa 1<sup>re</sup> séance, le 15 avril, est portée à l'attention du Conseil :

L'Instance permanente décide de continuer dorénavant à désigner sept personnes membres de son bureau, afin de mieux représenter chacun des sept groupes régionaux qui la composent.

#### Recommandations de l'Instance permanente

3. L'Instance permanente a passé en revue les propositions, objectifs, recommandations et éventuels domaines d'action futurs ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil, que les États, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales concourent à leur réalisation.

4. Pour l'Instance permanente, il est entendu que les travaux relatifs aux propositions, objectifs, recommandations et éventuels domaines d'action futurs



énumérés ci-dessous dont l'Organisation des Nations Unies a la charge seront réalisés dans toute la mesure possible dans le cadre du programme de travail approuvé des entités compétentes.

[à compléter : texte des recommandations]

## Chapitre II

### Lieu, dates et déroulement de la session

5. Par sa décision 2023/340, le Conseil économique et social a décidé que la vingt-troisième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 26 avril 2024.

6. À ses 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, les 15 et 19 avril, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de trois notes du Secrétariat, intitulées « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème "Les peuples autochtones à l'heure du verdissement de l'économie" » (E/C.19/2024/4), « Criminalisation des droits humains des peuples autochtones » (E/C.19/2024/6) et « Améliorer la santé et le bien-être des peuples autochtones dans le monde : mise en œuvre des déterminants autochtones de la santé » (E/C.19/2024/5). À sa 14<sup>e</sup> séance, le 26 avril, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

7. À ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 16 avril, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Discussion sur le thème "Promouvoir le droit à l'autodétermination des peuples autochtones dans le contexte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : faire entendre les voix des jeunes autochtones" ». À sa 14<sup>e</sup> séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 17 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 g) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogues thématiques, notamment sur le financement des travaux et de la participation des peuples autochtones dans les domaines du développement, du climat, de l'environnement et de la biodiversité, entre autres ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat, intitulée « Financer l'avenir : ressources financières nécessaires aux peuples autochtones pour mieux agir en faveur de la biodiversité, du climat et de la protection de la Terre nourricière » (E/C.19/2024/7). À sa 14<sup>e</sup> séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

9. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 18 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 a) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les peuples autochtones ». À sa 14<sup>e</sup> séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

10. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 19 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 f) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue sur les instances autochtones mises en place dans les entités des Nations Unies ». À sa 14<sup>e</sup> séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

11. À ses 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> séances, le 22 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 d) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples

autochtones ; examen annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 (2022) ». À sa 14<sup>e</sup> séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

12. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social, sur le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et sur les nouveaux problèmes ». À sa 14<sup>e</sup> séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

13. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 c) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ». À sa 14<sup>e</sup> séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

14. À sa 13<sup>e</sup> séance, le 25 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 b) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les États Membres ». À sa 14<sup>e</sup> séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

15. Lors de sept réunions informelles, notamment deux séries de deux réunions tenues en parallèle, le 25 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 e) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogues régionaux ». À sa 14<sup>e</sup> séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

16. Lors de trois réunions informelles tenues à huis clos les 18, 24 et 26 avril, l'Instance permanente a tenu des débats.

### **Chapitre III**

#### **Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingt-troisième session**

17. À la 14<sup>e</sup> séance, le Rapporteur a présenté les projets de décisions et de recommandations et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingt-troisième session.

18. À la même séance, l'Instance permanente a adopté le projet de rapport.

### **Chapitre IV**

#### **Organisation de la session**

##### **A. Ouverture et durée de la session**

19. L'Instance permanente a tenu sa vingt-troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 26 avril 2024. Elle a tenu 14 réunions formelles, dont 3 à huis clos, et 10 réunions informelles, dont 3 à huis clos, et, à deux reprises, 2 réunions en parallèle, pour examiner les points inscrits à son ordre du jour.

20. À la 1<sup>re</sup> séance, le 15 avril, la session a été ouverte par le Président provisoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Au cours de la cérémonie d'ouverture, le chef traditionnel de la nation onodaga, M. Tadodaho Sid Hill, a prononcé une allocution de bienvenue.

21. À la même séance, le Président de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Vice-Président de l'État plurinational de Bolivie et la Ministre brésilienne des peuples autochtones ont fait des déclarations.

## **B. Participation**

22. Les membres de l'Instance permanente et les représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et d'organisations autochtones ont participé à la session. La liste des participantes et des participants sera publiée le moment venu.

## **C. Élection du Bureau**

23. À sa 1<sup>re</sup> séance, l'Instance permanente a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

*Présidence :*

Hindou Oumarou Ibrahim

*Vice-présidence :*

Keith M. Harper

Aluki Kotierk

Hannah McGlade

Hanieh Moghani

Rodrigo Eduardo Paillalef Monnard

*Rapporteur :*

Suleiman Mamutov

## **D. Ordre du jour**

24. À sa 1<sup>re</sup> séance, l'Instance permanente a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote [E/C.19/2024/1](#).

## **E. Documentation**

25. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa vingt-troisième session sera publiée le moment venu.